

Le 22 juin 2015

Par courrier électronique

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

 **NORTON ROSE FULBRIGHT**

Avocats et agents de brevets et de marques de commerce

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1 Canada

F : +1 514.286.5474
nortonrosefulbright.com

Eric Dunberry
+1 514.847.4492
Eric.Dunberry@nortonrosefulbright.com

Votre référence
00606225-0963

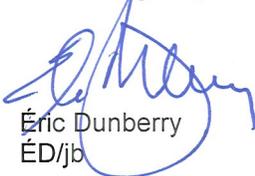
Notre référence
R-3928-2015

Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant Diesel au sens de l'article 59 de la *Loi de la Régie de l'énergie* R-3928-2015

Chère Me Dubois,

Nous désirons informer la Régie que notre cliente, Suncor, n'entend pas déposer de commentaires relatifs aux questions qui font l'objet de la présente instance.

Veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations distinguées.


Éric Dunberry
ÉD/jb

Copie: Me Diane Leblanc, Conseillère juridique principale, Suncor Énergie inc.

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. est une société en nom collectif à responsabilité limitée établie au Canada.

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l., Norton Rose Fulbright LLP, Norton Rose Fulbright Australia, Norton Rose Fulbright South Africa Inc et Norton Rose Fulbright US LLP sont des entités juridiques distinctes, et toutes sont membres du Verein Norton Rose Fulbright, un Verein suisse. Le Verein Norton Rose Fulbright aide à coordonner les activités des membres, mais il ne fournit aucun service juridique aux clients. Pour obtenir des détails concernant chaque entité ainsi que certains renseignements réglementaires, consultez le site nortonrosefulbright.com.